



CANADA

TREATY SERIES 1952 No. 24 RECUEIL DES TRAITÉS

TRADE

Agreement between CANADA  
and EGYPT

Effected by Exchange of Notes

Signed at Ottawa, November 26  
and December 3, 1952

Entered into force December 3, 1952

COMMERCE

Accord entre le CANADA  
et l'ÉGYPTE

Intervenu par un Échange de Notes

Signées à Ottawa le 26 novembre  
et le 3 décembre 1952

En vigueur le 3 décembre 1952

53 761 722

53 760 850

6317413X

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.  
Queen's Printer and Controller of Stationery | Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie  
Ottawa, 1954

63174128

Price: 25 cents

Prix: 25 cents



TRADE

Agreement between CANADA and EGYPT

Effectuated by Exchange of Notes

SUMMARY

	PAGE
I. Note dated November 26, 1952, from the Consul General for Egypt in Canada to the Secretary of State for External Affairs.....	4
II. Note dated December 3, 1952, from the Under-Secretary of State for External Affairs to the Consul General for Egypt in Canada.....	6
French translation of Notes I and II.....	5 & 7

COMMERCE

Accord entre le CANADA et l'EGYPTE

Intervenue par un Echange de Notes

Signees a Ottawa le 26 novembre et le 3 decembre 1952

En vigueur le 3 decembre 1952

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P. Queen's Printer and Controller of Stationery Ottawa, 1954

EXCHANGE OF NOTES (NOVEMBER 26 and DECEMBER 3, 1952) BETWEEN CANADA AND EGYPT CONSTITUTING AN AGREEMENT FOR THE EXCHANGE OF ADVANTAGES; TREATMENT TO BE GRANTED AND FACILITATED TRADE BETWEEN THE TWO COUNTRIES ACCORDING TO THE PRINCIPLES OF RECIPROCALITY AND THE MOST FAVORABLE NATIONAL TREATMENT DE LA NATION LA PLUS FAVORABLE SUIVANT LE PRINCIPES DE RÉCIPROCITÉ ET LE TRAITÉMENT LE PLUS FAVORABLE DES DEUX PAYS.

The Consul General for Egypt in Canada to the Secretary of State for External Affairs  
Royal Egyptian Consulate, General

Ottawa, No. 252  
2911 av. Laurier, 252  
November 26, 1952

**SOMMAIRE**

**PAGE**

- I. Note, en date du 26 novembre 1952, adressée par le Consul Général d'Égypte au Canada au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures..... 4
- II. Note, en date du 3 décembre 1952, adressée par le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Consul Général d'Égypte au Canada..... 6
- Traduction française des Notes I et II..... 5 & 7

R. M. EL HAKEM

EXCHANGE OF NOTES (NOVEMBER 26 and DECEMBER 3, 1952) BETWEEN CANADA  
AND EGYPT CONSTITUTING AN AGREEMENT FOR THE EXCHANGE OF  
MOST-FAVOURED TREATMENT TO REGULATE AND FACILITATE TRADE  
BETWEEN THE TWO COUNTRIES.

I

*The Consul General for Egypt in Canada to the Secretary  
of State for External Affairs*

ROYAL EGYPTIAN CONSULATE GENERAL

Ottawa  
No. 552

26 November, 1952.

Sir,

I have the honour to inform Your Excellency that, with a view to regulating and facilitating trade between Egypt and Canada, the Royal Egyptian Government propose to Her Majesty's Government in Canada an Agreement, in the following terms:—

1. Goods, the produce or manufacture of Canada imported into Egypt (whether for consumption, re-export or transit) will be accorded treatment not less favourable than that accorded to the goods of the most favoured foreign country excluding the special privileges accorded to any countries adjoining Egypt and to members of the Arab League.
2. Goods, the produce or manufacture of Egypt imported into Canada (whether for consumption, re-export or transit) will be accorded treatment not less favourable than that accorded to the goods of the most favoured foreign country excluding the special privileges accorded to adjoining territories and to members of the British Commonwealth of Nations and their dependent territories and to the Republic of Ireland.
3. The present Note and a Note from your Excellency confirming the acceptance by Her Majesty's Government in Canada of an agreement to this effect shall be regarded as constituting an agreement in this matter between the two Governments which shall come into force immediately on receipt of Your Excellency's Note and shall remain in force until superseded by another agreement or until the expiration of six calendar months from the date on which notice of termination shall have been given by either government to the other.

I avail myself of this opportunity to renew to Your Excellency the expressions of my highest consideration.

H. M. EL HAKEEM.

(Traduction)

**ÉCHANGE DE NOTES (26 NOVEMBRE et 3 DÉCEMBRE 1952) ENTRE LE CANADA ET L'ÉGYPTE CONSTITUANT UN ACCORD RELATIF A L'ÉCHANGE DU TRAITEMENT DE LA NATION LA PLUS FAVORISÉE EN VUE DE RÉGLER LE COMMERCE ENTRE LES DEUX PAYS.**

I

*Le Consul Général d'Égypte au Canada au Secrétaire  
d'État aux Affaires extérieures*

CONSULAT GÉNÉRAL ROYAL D'ÉGYPTE

le 26 novembre 1952.

Ottawa  
No. 552

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence qu'en vue de régler et de faciliter le commerce entre l'Égypte et le Canada, le Gouvernement Royal Égyptien propose au Gouvernement de Sa Majesté au Canada l'Accord qui suit:

1. Les articles produits ou fabriqués au Canada bénéficieront, à leur importation en Égypte (en vue de leur consommation, de leur réexportation ou de leur passage en transit), d'un traitement non moins favorable que celui dont bénéficient les articles du pays étranger le plus favorisé, à l'exclusion des privilèges spéciaux dont jouissent certains pays voisins de l'Égypte et les États membres de la Ligue arabe.
2. Les articles produits ou fabriqués en Égypte bénéficieront, à leur importation au Canada (en vue de leur consommation, de leur réexportation ou de leur passage en transit), d'un traitement non moins favorable que celui dont bénéficient les articles du pays étranger le plus favorisé, à l'exclusion des privilèges spéciaux dont jouissent les territoires voisins et les membres du Commonwealth britannique de nations, ainsi que les territoires relevant de leur autorité et la République d'Irlande.
3. Il est entendu que la présente note et une note de Votre Excellence confirmant l'approbation par le Gouvernement de Sa Majesté au Canada d'un accord dans ce sens constitueront un accord à ce sujet entre les deux Gouvernements, qui entrera en vigueur dès la réception de la note de Votre Excellence et demeurera en vigueur jusqu'à son remplacement par un autre accord ou jusqu'à l'expiration de six mois à compter de la date à laquelle l'un ou l'autre Gouvernement l'aura dénoncé.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération.

H. M. EL HAKEEM.

II

The Under-Secretary of State for External Affairs  
to the Consul General for Egypt in Canada

December 3, 1952.

Sir,

I have the honour to acknowledge your Note No. 552 of November 26th in which you propose to Her Majesty's Government in Canada an agreement for the exchange of most-favoured-nation treatment to regulate and facilitate trade between Egypt and Canada.

I have pleasure in informing you that my Government accepts the arrangement set out in your Note and agrees that your Note and this reply shall constitute an Agreement between the Government of Canada and the Royal Egyptian Government which shall enter into force with effect from December 3, 1952.

Sir I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant,  
A. E. RITCHIE.

For the Under-Secretary of State  
for External Affairs.

H. M. EL HAKEM

## II

*Le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires extérieures  
au Consul Général d'Égypte au Canada*

le 3 décembre 1952.

Monsieur le Consul Général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note N° 552, en date du 26 novembre, par laquelle vous proposez au Gouvernement de Sa Majesté au Canada un accord relatif à l'échange du traitement de la nation la plus favorisée en vue de régler et de faciliter le commerce entre l'Égypte et le Canada.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que mon Gouvernement accepte la proposition formulée dans votre note et consent à ce que votre note et la présente réponse constituent un Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement Royal Égyptien, qui entrera en vigueur le 3 décembre 1952.

Veillez agréer, Monsieur le Consul Général, les assurances de ma considération la plus distinguée.

A. E. RITCHIE.

*Pour le Sous-Secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures.*

SECURITE SUR LES GRANDS LACS  
PAR LA RADIO

Accord entre le CANADA et  
les États-Unis d'Amérique

Signé à Ottawa le 21 février 1952

Ratifications échangées à  
Washington le 13 novembre 1952

En vigueur le 13 novembre 1952

EDMOND CHAPMAN, C.M.G., O.A., D.S.P.  
Queen's Printer 1952. | Directeur de la Presse et  
Controller of Stationery | Contrôleur de la Presse  
Ottawa 1952.

20 cents



4 30519002 9305 3

Le Sous-Secrétaire d'Etat aux Aff.  
du Conseil Général d'Égypte

le 3 décembre 1952.

Monsieur le Consul Général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note N° 552 en date du 2 novembre par laquelle vous proposez au Gouvernement de Sa Majesté au Canada un accord relatif à l'échange du traitement de la nation la plus favorisée en vue de régler et de faciliter le commerce entre l'Égypte et le Canada.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que mon Gouvernement accepte la proposition formulée dans votre note et consent à ce que votre note et la présente réponse constituent un Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement Royal Égyptien, qui entrent en vigueur le 3 décembre 1952.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul Général, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Sir,

A. E. RITCHIE.

Pour le Sous-Secrétaire d'Etat  
aux Affaires extérieures.

Your obedient servant,  
A. E. RITCHIE.

For the Under-Secretary of State  
for External Affairs.